



Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant

Bureau communautaire

Procès-verbal du 18 Février 2025 à 17h47

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février, le Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date du 12 février 2025, s'est réuni à 17h30, en salle des délibérations de la commune de Saint-François, sous la présidence de Monsieur Loïc TONTON, Président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

QUALITÉ	PRÉNOM	NOM	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
M.	Loïc	TONTON	X		
M.	Francois	BAPTISTE	X		
M.	Guy	BACLET	X		
Mme	Nicole	SINIVASSIN	X		
Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS		X	
Mme	Mariane	GRANDISSON		X	à Yves QUIQUEREZ
M.	Michel	HOTIN		X	
M.	Richard	ALBERT		X	à Loïc TONTON
Mme	Olivia	RAMOUTAR	X		
M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
M.	Eddy	LORIDON	X		
M.	Jacques	KANCEL	X		
Mme	Elodie	CLARAC	X		
M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
Mme	Muguette	DAIJARDIN	X		
M.	Teddy	MARY	X		

Le Président ouvre la séance, fait l'appel, annonce les pouvoirs et vérifie le quorum.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau Communautaire : 18

Conseillers présents : 14

Votants : 16 (dont 2 pouvoirs)

Absents : 4

Il déclare que la séance peut valablement délibérer ouverte et propose comme secrétaire de séance, **la conseillère communautaire Mme Olivia RAMOUTAR.**

Le Bureau communautaire à l'unanimité des voix exprimées, désigne Mme OLIVIA RAMOUTAR, secrétaire de séance.

Le Président M. Loïc TONTON invite M. William KORUTOS, Directeur Général des Services à rappeler les règles de la tenue du Bureau Communautaire.

Présentation de l'ordre du jour du conseil communautaire :

1. Approbation du procès-verbal du bureau communautaire

Référente administrative : Madame Mayliz SENE, Responsable des Assemblées et des Affaires Juridiques

Pas d'observations sur ce point.

**Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 16 voix pour**

2. Attribution de subvention : Kannaval 118

Le Président de la CARL M. Loïc TONTON demande, à titre liminaire, si les élus souhaitent déclarer des liens spécifiques directs ou indirects avec l'association Kannaval 118 pour éviter tout conflit d'intérêt. Aucun conflit d'intérêt n'est signalé par les élus présents.

La parole est donnée à la référente administrative, Madame Marie Ena JACOBY-KOALY, Directrice de l'Attractivité Culturelle et Sportive, qui indique que l'association Kannaval 118, créée le 05/12/2016, domiciliée à Saint-François et présidée par Monsieur Ruddy MAGRÉAU, sollicite un accompagnement pour l'organisation de la grande parade nocturne du Lundi Gras à Saint-François, le lundi 3 mars 2025. Le budget global est de 146 000,00 € et la subvention sollicitée est de 60 000€. La commission culture et patrimoine est favorable à l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 euros. Il est proposé au bureau d'attribuer une subvention de 30 000 euros à l'association Kannaval 118.

**Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 16 voix pour**

3. Retrait de la délibération accordant une subvention à l'association TAN POU KOMPWANN

Le Président de la CARL M. Loïc TONTON demande, à titre liminaire, si les élus souhaitent déclarer des liens spécifiques directs ou indirects avec l'association TAN POU KOMPWANN pour éviter tout conflit d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt n'est signalé par les élus présents.

La parole est donnée à la référente administrative, Madame Marie Ena JACOBY-KOALY, Directrice de l'Attractivité Culturelle et Sportive qui indique que l'association TANN POU KOMPWANN a sollicité l'accompagnement de la CARL pour la réalisation de ses actions à caractère culturel. Un avis favorable a été donné par la commission Culture et Patrimoine qui s'est tenue le lundi 23 septembre 2024. Une subvention de 50 000,00€ a été allouée pour la réalisation d'un projet par délibération du Bureau communautaire, le 30 novembre 2024.

Cependant, l'événement pour lequel la demande de subvention a été formulée n'a pas eu lieu.

Il est donc proposé au bureau de procéder au retrait de la délibération N°2024-BC-3S-DACS-30 du 30 novembre 2024 attribuant une subvention à l'association TANN POU KOMPWANN.

**Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 16 voix pour**

4. Préparation du Conseil communautaire

La parole est donnée au référent administratif, Monsieur William KORUTOS, Directeur Général des Services qui énonce les points à l'ordre du jour pour le Conseil communautaire. Ces points sont les suivants :

1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 novembre 2024
2. Désignation d'un remplaçant de Monsieur Christian BAPTISTE au Syndicat Mixte des Transports (SMT)
3. Remplacement des représentants de la CARL au sein de l'Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets et de l'énergie (AMORCE)
4. Remplacement d'un des représentants des organismes socioprofessionnels au comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal (O.T.I)
5. Création de deux contrats de projet
6. Sortie de véhicules du patrimoine de la CARL
7. Approbation du projet de réalisation de l'atlas de la biodiversité intercommunale et de son plan de financement
8. Autorisation d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
9. Rapport sur le développement durable
10. Rapport égalité femme-homme
11. Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025
12. Bilan du bus France Services 2023-2024

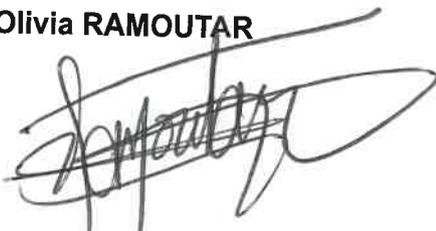
Ce point n'implique pas de vote

L'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la communauté d'agglomération.
Levée de la séance à 17h59.

La Secrétaire,

Le Président de séance

Olivia RAMOUTAR



Loïc TOBIA

